



Éragny-sur-Oise, le 16 août 2022

Monsieur Christophe BRONCARD  
Gérant de SIGMA CERGY-PONTOISE  
Directeur Général, MRICS  
DENTRESSANGLE IMMOBILIER LOGISTIQUE  
30 bis, rue Sainte Hélène  
69287 LYON Cedex 02

Affaire suivie par : Didier SECQ  
Tél : 01 34 48 35 40 - Courriel : dsecq@eragny.fr  
**Département : Vie Urbaine et Développement Economique**

LRAR n° 1A 179 792 1443 7

Objet : Demande d'avis.

Monsieur le Directeur Général,

J'ai pris connaissance de votre courrier en date du 12 juillet 2022 par lequel vous sollicitez mon avis, en application des dispositions prévues par l'alinéa 7 de l'article R512-6 du code de l'environnement, sur l'avenir du site industriel « actuel Renault » situé dans le parc d'activité des Bellevues, pour lequel vous avez un projet nécessitant l'obtention d'une autorisation environnementale des services de l'Etat, pour une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

Par la présente je vous informe que les dispositions que vous prévoyez en cas de réutilisation pour le même usage ou non me paraissent adaptées, notamment par les précautions prises pour assurer la préservation de l'environnement et la mise en sécurité du site. La reprise du site par un autre acteur économique via l'existence d'un projet concret identifié, permet le plus souvent de garantir une utilisation adaptée et le maintien du niveau de qualité souhaité de la zone d'activité économique.

En revanche, en cas d'arrêt complet ou de réutilisation avec un usage différent non identifié, il me paraît nécessaire d'aller plus loin en assurant le démantèlement complet des installations et des ouvrages existants, dans l'attente d'un autre projet.

En effet, comme chacun sait, les bâtiments et installations abandonnés sont sources de nuisances pour le voisinage et/ou les activités des entreprises environnantes. Au-delà de la dégradation de l'image de la commune, les terrains abandonnés sont propices à des installations ou utilisations illégales, très souvent sources de difficultés pour les pouvoirs publics. Ils augmentent considérablement les risques de dépôts sauvages et autres sources de pollutions des sols.

C'est à ce titre que je recommande le démantèlement complet des installations en cas d'arrêt du site sans repreneur identifié.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de ma considération distinguée.



Par déléation  
Jean-Pierre HARDY

Le adjoint au Maire  
Chargé des Travaux, de la Voirie,  
du cimetière, de l'Hygiène  
et la Sécurité et de l'Embellissement de la ville

#### Hôtel de Ville

Place Louis Don Marino  
CS 70021  
Éragny-sur-Oise  
95611 Cergy-Pontoise Cedex

☎ 01 34 48 35 00

☎ 01 34 48 35 01

🌐 eragny.fr

📘 facebook.com/eragny